

Pétro-Canada—Loi

Une autre disposition du bill à l'étude qui m'incite à la réflexion est celle qui figure au sous-alinéa (2) de l'article 7. Elle se lit comme suit:

Dans l'exercice de ses pouvoirs, la Corporation se conforme aux directives que lui donne par écrit, à l'occasion, le gouverneur en conseil ou le Ministre.

Cela veut bel et bien dire que le dernier mot revient au ministre, ou, en fin de compte, au cabinet, et que tous les autres articles s'interprètent en fonction de la disposition n° 7, car le ministre ou le cabinet peuvent intervenir n'importe quand dans la marche de cette société, et nous savons fort bien à quoi se réduit le contrôle du Parlement sur des sociétés de la Couronne telles le CN ou Air Canada.

Depuis trois ans, le rôle respectif de l'État et du secteur privé a été modifié à un point que personne ici n'aurait su prévoir. Qui aurait pu penser, il y a seulement trois ans, que nous entendrions un ministre proposer à la Chambre la nationalisation du CP? Ou de la manutention du grain, comme il en a été question il y a quelques mois? Nous voilà maintenant avec un bill propre à nationaliser l'industrie pétrolière.

J'ai souvent répété que les bonzes de notre fonction publique, les conseillers du gouvernement, méprisent les affaires; ils se délectent d'entretiens distingués sur des questions de théorie. Ce qu'il nous faut en ce moment, ce sont des mesures pratiques, une consultation intelligente entre l'État et l'industrie. L'Office national de l'énergie demande qu'on assure la santé économique de notre industrie pétrolière. Nous n'y arriverons que si nous rétablissons le dialogue qui avait toujours existé avec nos partenaires du secteur privé.

De 1947 à 1973, le prélèvement global opéré par l'État sur le secteur exploration-production de l'industrie pétrolière s'est élevé à 6 milliards et demi en chiffres ronds, soit près de 30 p. 100 des recettes. Dans ce prélèvement figurent les impôts et taxes, redevances, baux et primes sur baux. Les nouvelles redevances vont porter à 2 milliards et demi le prélèvement direct de l'État pour 1974, c'est-à-dire 48 p. 100 des recettes de l'industrie. Comme on le voit, le secteur privé porte toute sa part de la charge fiscale.

Permettez-moi de répéter, monsieur l'Orateur, que le gouvernement cherche à détruire de façon délibérée une industrie indispensable. En 1970, le gouvernement fédéral a rappelé sans consultation ni avis préalable l'ordonnance fédérale de 1961 relative au pétrole et au gaz. Depuis quatre ans, l'industrie pétrolière ignore sur quoi sont fondées les redevances et les conditions d'exploitation de la moitié des permis d'exploitation dans l'Arctique; aussi, la majeure partie de ses activités se limite aux engagements pris il y a des années. Aujourd'hui, les redevances sur le pétrole et le gaz dans les provinces de l'Ouest ont doublé.

● (1600)

On devra nous expliquer comment une société nationale des pétroles saura acheter à un prix plus avantageux qu'une société privée. Dans l'espace de quelques années seulement, notre industrie pétrolière a permis au Canada de passer d'un état de dépendance totale sur les importations de pétrole et de gaz au rang qu'il occupe aujourd'hui, étant le seul pays industrialisé qui se suffise à lui-même en matière d'énergie. Le gouvernement compte changer tout cela par une société pétrolière qui servira non seule-

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

ment à explorer de nouvelles réserves et à accroître la production actuelle mais aussi d'instrument que le gouvernement utilisera à des fins politiques.

Le bill à l'étude frappe une industrie dont dépendent bien d'autres industries dans notre économie axée sur l'énergie. Si l'on analyse toute la question de l'énergie, on peut se dire que le gouvernement n'arrêtera pas là. Je le répète: dans la plupart des pays qui jouissent d'un niveau de vie supérieur, on dépend essentiellement du secteur privé pour la production et la distribution des ressources.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, au cours des nombreuses années qui se sont écoulées depuis mon arrivée à la Chambre et étant donné les changements d'administration dont j'ai été témoin, j'ai parfois trouvé difficile de déterminer les motifs et la philosophie politique du parti qui occupe maintenant les banquettes ministérielles. Il affirme être un parti politique et un parti du centre qui favorise la libre entreprise, mais j'ai constaté au fil des ans une très importante immixtion de l'État dans l'économie.

Il n'y a aucun doute qu'aujourd'hui, le gouvernement est imbu d'esprit socialiste. Il a participé à bon nombre d'industries. De fait, grâce à l'établissement de la Corporation de développement du Canada, le gouvernement veut participer à de nombreux aspects de l'industrie, non seulement au Canada, mais à l'étranger. N'est-ce pas remarquable?

Maintenant, nous en venons à ce que je considère comme un acte subtil visant à établir une société nationale des pétroles, soit Pétro-Canada. Malheureusement, le gouvernement n'a pas révélé à ses membres et aux Canadiens toute la portée du bill. Je suis certain qu'il n'y a pas dix ministériels qui ont lu les objectifs du bill et les pouvoirs qu'il confère. Par exemple, ils ignorent que le bill autorisera le gouvernement à s'occuper de la production, de la distribution et de la vente de l'énergie électrique encore plus que la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et la Commission d'énergie du Yukon qu'il a déjà établies. Pour s'en faire une idée, les députés n'ont qu'à lire les articles 3 et 6d). Voici ce que dit ce dernier article: «de produire, de distribuer, de transporter et de commercialiser d'autres combustibles et d'autres sources d'énergie.» Voilà ce que le Parlement autorisera Pétro-Canada à faire. Monsieur l'Orateur, on aura un jour recours à cette disposition et nous nous demanderons ce qui s'est produit. On répondra alors qu'en 1975, le Parlement avait adopté une loi permettant au gouvernement d'agir ainsi.

Le Parlement et les Canadiens sont priés d'approuver la création d'une société nationale des pétroles. Mais à quelle fin? Est-ce pour grossir le nombre de fonctionnaires au Canada. C'est la première conclusion qu'on est tenté de tirer. Surveillez simplement l'échelle des traitements accordés aux administrateurs d'une société de ce genre. Luttera-t-elle contre l'inflation. Non elle la provoque. A-t-on jamais examiné l'échelle des traitements à la Société de développement du Canada? J'invite les députés néo-démocrates qui étaient des partisans convaincus de la SDC d'examiner l'échelle des traitements des administrateurs. Pas un des 14 traitements les plus élevés n'était inférieur à 27,000 dollars l'an dernier. Le président et le président adjoint touchaient plus de 40,000 dollars et gagnaient plus que le ministre.

Des voix: Quelle honte!